

Cherche 300 000 € pour continuer de nourrir les abeilles dans la Marne

Expérimenté dans la Marne puis dans sept autres départements, le programme Apiluz dresse le bilan des dispositifs mis en place par le monde agricole pour nourrir les abeilles et préserver la biodiversité. L'association Symbiose relance son appel aux financeurs et aux chercheurs pour le pérenniser.



Plus de 1 700 km de bandes non fauchées ont été aménagés pour les pollinisateurs dans le cadre d'Apiluz. (© l'Hebdo du Vendredi)

Environ 2 400 agriculteurs engagés, plus de 1 700 km de bandes non fauchées (BNF) pour nourrir les abeilles en période de disette alimentaire, 150 km de haies plantées et six coopératives de déshydratation de luzerne partenaires : le programme Apiluz semble avoir porté ses fruits de 2021 à 2023. « C'est un travail d'observation et d'expérimentation énorme, sans doute unique en Europe, dixit Hervé Lapie, le président de l'association Symbiose, instigatrice du projet. On a pu mesurer les bienfaits pour les pollinisateurs, mais aussi tous les insectes dits « auxiliaires de culture », qui empêchent la prolifération des pucerons et d'autres ravageurs. » Coccinelles, papillons, chrysopes, bourdons, syrphes, etc. Et si le changement climatique joue un rôle dans cet écosystème déjà fragile, le suivi écologique mené par Réseau biodiversité pour les abeilles (RBA) ces trois dernières années confirme l'intérêt des BNF, des haies et autres corridors biologiques. Tant sur l'alimentation des mellifères que sur le cycle de reproduction des auxiliaires. « Il soulève de nouvelles questions et ouvre d'autres pistes d'amélioration pour la suite. Sur l'utilisation des produits phytosanitaires, par exemple. On a relancé les BNF cette année, mais on a besoin de consolider ces données et d'aller plus loin sur l'aspect scientifique. »

300 000 € POUR FINANCER LA SUITE DU PROGRAMME

Seul bémol, le soutien financier du groupe Lidl, qui représentait la majeure partie du budget d'Apiluz, était contractualisé jusqu'en 2023. D'où l'appel relancé par Symbiose aux partenaires, actuels et surtout potentiels. Le coût annuel du programme est estimé à 300 000 €, dont les trois quarts destinés à indemniser les agriculteurs participants pour la perte de récolte sur les parcelles non fauchées. « Sachant qu'ils ne sont pas rémunérés pour le service environnemental rendu, précise Hervé Lapie. C'est aussi un enjeu pour l'avenir. » Bonne nouvelle, la Coopérative luzerne de France, historiquement impliquée dans l'aventure, s'est mobilisée pour réunir des fonds, notamment régionaux et européens, en faveur de l'initiative. « Le gros du budget sera apporté par les coopératives, explique Hervé Lapie. France Luzerne doit déposer son programme opérationnel courant mai. »

« ON A DE LA MATIÈRE À PARTAGER »

Les prises de contact avec l'Office français de la biodiversité (OFB), l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) et même le ministère de l'Agriculture, en revanche, n'ont pas abouti sur des engagements concrets. « Ils sont au courant du projet. On continuera d'élargir le tour de table. On a de la matière à partager, un dossier structurant et sérieux. Y associer les chercheurs permettrait d'apporter davantage de réponses. » Et des solutions.

Sonia Legendre